



Se désolidariser d'un prêt à la consommation

Par **marylin69**, le **30/12/2010** à **20:16**

Bonjour,

Mon ex compagnon avait souscrit un crédit de 12 000 Euros et, quand nous nous sommes séparé, il a déposé un plan de surendettement. J'étais co-empruntrice mais je n'avais vu la couleur de cet argent.

J'ai refait ma vie et j'ai 2 enfants. Mon ex-compagnon a toujours insisté pour que je sois désolidariser de ce crédit. Il a écrit de nombreuses fois à l'organisme prêteur mais sans réponses.

Est-ce qu'on peut, en allant voir un avocat ou un notaire, se désolidariser de ce prêt ?
Je vous remercie de votre réponse.